

**AVIS D'APPEL À CANDIDATURE POUR LA DÉSIGNATION DU  
REPRÉSENTANT D'ASSOCIATIONS DU SECTEUR DE LA PROTECTION DE  
L'ENFANCE**

**COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL À PROJET  
SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE  
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
(AIDE SOCIALE A L'ENFANCE, PERSONNES ÂGÉES, PERSONNES  
HANDICAPÉES)**

**I. Autorité compétente**

Monsieur le Président du Conseil départemental de La Réunion  
2 rue de la Source  
97400 Saint Denis  
Tél : 0262 90 30 30

**II. Objet de l'appel à candidature**

En application de l'article L. 313-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), l'autorisation est délivrée par le président du conseil départemental, pour les établissements et services mentionnés aux 1°, 6°, 7°, 8°, 11°, 12° et 17° du I de l'article L.312-1 et pour les lieux de vie et d'accueil mentionnés au III du même article L 312-1, lorsque les prestations qu'ils dispensent sont susceptibles d'être prises en charge par l'aide sociale départementale ou lorsque leurs interventions relèvent d'une compétence dévolue par la loi au département.

En vertu de l'article L. 313-1-1 du CASF, le Président du Conseil départemental délivre cette autorisation après avis d'une commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social qui associe des représentants des usagers.

Conformément aux dispositions relatives à la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social mentionnées à l'article R. 313-1 (II 1° b) du CASF, le président du conseil départemental doit désigner quatre représentants d'usagers, dont **un représentant d'associations du secteur de la protection de l'enfance à l'issue d'un appel à candidature.**

Cet avis d'appel à candidature vise donc à désigner le représentant d'associations du **secteur de la protection de l'enfance** au sein de cette commission, en qualité de membre à titre permanent avec voix délibérative (mandat de 3 ans renouvelable).

A cet effet, les associations candidates sont invitées à proposer le nom d'un titulaire et d'un suppléant, **pour une durée de trois ans.**

### **III. Modalités de participation**

Le candidat s'engage à participer de manière assidue aux réunions de la commission, à titre gratuit et à se désister en cas de conflit d'intérêts.

Aussi, il devra respecter les principes de loyauté et d'équité.

Les membres ne peuvent prendre part aux délibérations de la commission lorsqu'ils ont un intérêt personnel à une affaire inscrite à l'ordre du jour. Ils doivent remplir une déclaration d'absence de conflit d'intérêts à leur désignation : cette clause sera vérifiée à chaque séance. La violation de cette règle entraînera la nullité de la décision prise à la suite de la délibération.

### **IV. Critères de sélection des candidats**

L'association doit avoir un caractère représentatif au regard des éléments suivants :

- activité sur le territoire départemental ;
- le nombre d'adhérents ou le volume d'activités ;
- Savoir-faire et compétences de l'association avec les publics pris en charge dans ces secteurs d'intervention

### **V. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt**

Les candidats devront obligatoirement remettre :

- La fiche de candidature jointe, complétée, datée et signée ;
- Les statuts de l'association ;
- Le dernier rapport d'activité ;
- Une lettre de motivation répondant notamment aux critères de sélection précités ;

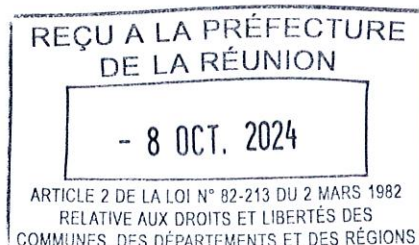
Les dossiers de candidature devront être adressés **par envoi postal avec accusé de réception, à l'adresse suivante :**

Département de la Réunion  
Direction Enfance Famille (DEF)  
2, rue de La Source  
97488 Saint Denis Cédex

**Ou par dépôt en main propre (contre avis de réception)** dans les mêmes délais et à la même adresse au secrétariat de la DEF, porte 302, les jours ouvrés : du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00.

**Date limite de dépôt de candidatures : 31 octobre 2024**

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 09 OCT. 2024**



Fait à Saint Denis, le **08 OCT. 2024**

Le Président du Conseil départemental

**Cyrille MELCHIOR**